

Les Frais du PER Individuel : Groupama Modulation

Afin de renforcer la transparence des frais sur ces contrats, Groupama Gan Vie s'engage à mettre à jour annuellement les informations ci-dessous

Remarques introductives

- Les frais de gestion du plan ou du contrat correspondent à des frais prélevés directement par l'assureur sur l'encours en Unité de Compte ou en Euros. Peuvent s'y ajouter des frais selon le mode de gestion retenu.
- Les frais de gestion des fonds correspondent aux frais prélevés par les sociétés de gestion et se répercutent sur la performance des Unités de Compte. Les rétrocessions de commissions correspondent à la part rétrocédée à l'assureur au titre de la distribution des Unités de Compte.
- Les frais de gestion des fonds ont été calculés sur la base d'une moyenne des frais de l'univers d'investissement disponible. Il s'agit donc d'une moyenne et la valeur exacte dépendra des Unités de Compte constituant l'encours du client.

Groupama Modulation	
Montant minimal de versement	150€ en versement libre ou 30€/ mois en versements périodiques
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	-

Frais annuels	
Frais de gestion du plan	
Frais des supports fonds euros	0,70%
Frais des supports unités de compte	0,96%
Gestion à horizon	-

Frais de gestion des fonds	
1/ Gestion libre	
Fonds actions (moyenne)	1,86%
dont taux de rétrocessions de commissions	0,93%
Fonds obligations (moyenne)	1,12%
dont taux de rétrocessions de commissions	0,60%
Fonds immobilier (moyenne)	1,85%
dont taux de rétrocessions de commissions	1,00%
Fonds diversifiés (moyenne)	1,67%
dont taux de rétrocessions de commissions	0,90%
2/ Mode de gestion pilotée ou standardisée	
Gestion à horizon	1,71%
dont taux de rétrocessions de commissions	0,97%

Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	-
Frais proportionnels	-

Frais ponctuels par opération (taux maximal)	
Frais sur versement	3% et 3,5% pour les versements programmés
Frais de changement de modes de gestion (en % ou €)	-
Frais d'arbitrage proportionnel ou forfaitaires	-
Frais d'arbitrage - nombre d'arbitrages gratuits par an	-
Frais de transferts sortant vers un autre produit	-
Frais sur les versements de rente	-
Frais de rachat	-

Mentions légales

Groupama Assurances Mutuelles pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles.
Caisse Nationale de Réassurance Mutuelle Agricole Groupama
RCS Paris 343 115 135 - Siège social: 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris

Les contrats d'assurance vie et de capitalisation sont assurés par Groupama Gan Vie.
Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z - Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

